

Se lancer dans la coiffure

Édition 2022-2023

CONSEILS ET ASTUCES



Sommaire

Remplir les conditions d'ouverture	4
Disposer d'une qualification professionnelle	4
1) Diplômes et titres éligibles	4
a) Ouvrir un salon de coiffure	4
b) Devenir coiffeur à domicile	5
2) Procédure à suivre	6
Suivre un stage de préparation à l'installation (facultatif)	7
Choisir une forme juridique	8
Quelle forme juridique pour exercer à plusieurs ?	9
Quelle forme juridique pour se lancer seul ?	10
1) Entreprise individuelle	10
2) Société	10
Réaliser les formalités	12
Immatriculer son entreprise	12
1) Comment immatriculer une entreprise ?	12
2) Peut-on démarrer immédiatement ?	13
Obtenir la carte d'artisan ambulant	14
Obligations à respecter	15
Conseils et mises en garde de la clientèle	15
Règles de prévention des risques sanitaires	16
Règles de protection de l'environnement	17
1) Tri des déchets	17
a) Déchets non dangereux	17
b) Déchets dangereux	18
2) Rejet d'eaux contaminées	18
Régime des activités accessoires à la coiffure	19
1) Vente de produits cosmétiques	19
2) Frisage et défrisage	19
3) Tresses africaines, dreadlocks et rajouts	19
4) Soins de beauté	20
5) Epilation	20
6) Blanchiment des dents	20
7) Bronzage	21
a) Bronzage à rayonnements ultraviolets	21
b) Bronzage sans UV (ou tanning)	22
Normes liées à l'accueil du public	23

1) Accessibilité des lieux _____	23
2) Prévention des expositions à l'amiante _____	24
Affichage des prix _____	25
1) Salon de coiffure _____	25
2) Coiffure à domicile _____	25
Remise d'une note _____	26
Autorisation de diffusion de musique _____	27
Règle d'installation des enseignes publicitaires _____	28
1) La commune s'est dotée d'un règlement local de publicité _____	28
2) La commune ne dispose pas de règlement local de publicité _____	28
Embaucher des salariés _____	30
Comment embaucher un salarié ? _____	30
Peut-on faire effectuer une journée d'essai ? _____	31
Faut-il prendre des précautions particulières pour limiter les risques professionnels ? _____	32
1 ^{ère} étape : Identifier les dangers _____	32
2 ^{ème} étape : Évaluer les risques _____	33
3 ^{ème} étape : Prendre des mesures de prévention _____	34
Se faire payer _____	35
Peut-on refuser certains modes de paiement ? _____	35
1) Le paiement en espèces _____	35
2) Le paiement par chèque _____	35
3) Le paiement par carte bancaire _____	36
Comment gérer les litiges avec la clientèle ? _____	37
Modèle _____	38
Modèle de statuts d'une SARL de coiffure _____	38

Remplir les conditions d'ouverture

Disposer d'une qualification professionnelle

1) Diplômes et titres éligibles

Les conditions de qualification varient selon que vous souhaitez ouvrir votre propre salon ou devenir coiffeur à domicile.

Ces conditions doivent être remplies soit par vous-même, soit par votre conjoint collaborateur ou associé soit par l'un de vos salariés. Vous pouvez donc ouvrir votre salon de coiffure même si vous n'êtes pas qualifié mais vous ne pourrez pas vous-même exercer cette profession.

Il n'y a pas d'obligation à afficher ce diplôme, mais vous pouvez être contrôlé à tout moment par des agents de la Répression des fraudes, par des agents ou des officiers de police judiciaire.

En cas d'infraction, vous risquez, entre autres, une amende de 7 500 € et la fermeture de l'établissement pouvant aller jusqu'à 5 ans.

A noter : ces conditions de qualification s'appliquent aussi à l'activité de barbier.

Suppression de la dispense de qualification pour les coiffeurs pour hommes

Avant son abrogation, l'article 2 du décret n°97-558 du 29 mai 1997 dispensait de qualification les coiffeurs pour hommes lorsque l'exercice de la coiffure s'effectuait à titre accessoire ou en complément d'une autre profession et dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Depuis l'abrogation de cette disposition par l'article 16 du décret n°2017-767 du 4 mai 2017, il n'existe aucune possibilité d'ouvrir un salon de coiffure sans remplir les conditions de qualification.

a) Ouvrir un salon de coiffure

Vous devez respecter les conditions posées pour l'ouverture d'un salon de coiffure lorsque :

- vous exercez votre activité de façon ambulante dans un camion ou un minibus aménagé ;